



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Mesdames et Messieurs les Président(e)s
des clubs de Football de la Dordogne

Marsac, le 18 octobre 2024

Objet : CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale Financière du District de Football Dordogne-Périgord qui aura lieu **le LUNDI 04 NOVEMBRE 2024 à 20H00 au siège du District 17 avenue du Parc 24430 MARSAC SUR L'ISLE.**

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour venir assister à la réunion :

- Horaire : 20H00 (pointage des clubs à partir de 19H - fin émargement à 19H45)
- Lieu : 17, avenue du Parc 24430 Marsac sur l'Isle
- Salle : Jean-Pierre Grelier

Toute absence à l'Assemblée Générale Financière est sanctionnée d'une amende de 50 €. Les clubs ont la possibilité de se faire représenter par un autre club.

Les documents du bilan financier rendu par le cabinet Hoche et contrôlés par notre Commissaire aux Comptes KPMG vous parviendront prochainement, dès réception par le District, tout comme les modifications des Règlements.

Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale :
- vous devrez être muni(e) d'une pièce d'identité,
- le bénéficiaire d'un pouvoir devra en outre être en mesure justifier de sa qualité de licencié.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général,
Benjamin HAUTIER


DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE - PERIGORD
BP 201 - 24052 PERIGUEUX CT Cedex 9
Tél. 05 53 07 06 11 - Fax 05 53 07 06 41



ORDRE DU JOUR
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU 04 NOVEMBRE 2024

19h00 - 19h45 : Inscription des Associations - Vérification des pouvoirs

Présentation obligatoire du pouvoir/convocation correctement complété (avec signature du Président et tampon/cachet du club si pouvoir à un autre licencié du club ou autre club) et d'un justificatif d'identité ou de licence (édition Footclubs ou Foot Compagnon)

19H45 : Clôture élargement

20h00 : Début de l'Assemblée Générale Financière

-  Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
-  Rapport financier 2023/2024
-  Intervention du cabinet Hoche
-  Rapport du commissaire aux comptes KPMG
-  Approbation du rapport financier, des comptes et affectation du résultat
-  Choix du nouveau Commissaire aux comptes
-  Modification des Règlements du District
-  Modification composition Comité de Direction
-  Intervention des personnalités et partenaires
-  Questions diverses
-  Clôture



Modalités de participation *à l'Assemblée Générale des Clubs du District* (Application des articles 12.3 et 13.2.1 des Statuts du District)



Chaque club a l'obligation d'être représenté à l'Assemblée Générale.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir dudit Président.

Ces représentants de club doivent :

- ☞ être titulaire d'une licence depuis plus de six mois à la date de l'Assemblée Générale (voir "in fine" les dispositions d'application pour les Présidents ELUS dans leur club depuis moins de six mois),
- ☞ ne pas être sous le coup d'une sanction de suspension de toutes fonctions officielles ou d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
- ☞ être majeur et jouir de leurs droits civiques,
- ☞ être domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe.

Un Président ou son délégué, s'il représente son club, peut également en représenter un autre s'il détient un pouvoir du Président de cet autre club ; seul, ce délégué officiel, à l'exception de toute autre personne du club, peut participer aux discussions et aux divers votes.

NOTA : Un Président, récemment élu par son club, (moins de six mois), pourra le représenter, à condition qu'il soit licencié en tant que dirigeant depuis plus de 6 mois.



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE LUNDI 04 NOVEMBRE 2024 à MARSAC SUR L'ISLE

MANDAT

DANS TOUS LES CAS, veuillez cocher et compléter ci-dessous le cadre correspondant à la représentation de votre club lors de cette Assemblée.

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

(Co-)Président(e) du club de

représente moi-même mon club à l'Assemblée Générale Financière du District.

suis dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale Financière du District.

En mon absence, je donne pouvoir :

A UN MEMBRE DE MON CLUB

- à l'un(e) de mes licencié(e)s Madame/Monsieur _____
Licence n° _____

A UN MEMBRE D'UN AUTRE CLUB

- à Madame/Monsieur _____
Licence n° _____ du club de _____
et représentant ce club,

en application des articles 12.3 et 13.2.1 des Statuts du District afin de représenter mon club, participer aux discussions, voter et participer à l'élection du Comité de Direction du District lors de l'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 04 NOVEMBRE 2024 à MARSAC SUR L'ISLE.

Fait à Le

NOM ET SIGNATURE DU PRESIDENT

CACHET DU CLUB



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS

 DISTRICT FOOTBALL
DORDOGNE

 @DISTRICTFOOT24

CANDIDATURE AU COMITE DE DIRECTION

Transmise pour information

1 - Pauline GOUBIE, club de Bergerac Périgord FC